

JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, Section de Maniema, Province du Maniema /RDC, Tél : +243972041315

E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justiciahumanriaths.ora

COMMUNIQUE DE PRESSE N°004/JUST/2023

JUSTICIA ASBL DESAPPROUVE L'INTOLERANCE POLITIQUE AYANT OCCASIONNE DES INCIDENTS GRAVES DANS LA PROVINCE DU MANIEMA A L'OCCASION DE L'ENROLEMENT DE SALOMON IDI KALONDA DE ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits de l'homme, du droit humanitaire et de développement basée en République Démocratique du Congo, condamne les incidents survenus à la suite de l'enrôlement de Monsieur Salomon IDI KALONDA dans la ville de Kindu.

En effet, c'est le matin du vendredi 17/02/2023, alors qu'il sortait du centre du bureau d'enrôlement de l'école primaire Mamboleo dans la ville de Kindu, Province du Maniema, la foule qui accompagnait Monsieur Salomon Idi KALONDA, conseiller spécial du Candidat déclaré à la présidence de la République, Monsieur Moise KATUMBI et membre du parti politique Ensemble pour la République, a été attaquée par un groupe des personnes munies d'armes blanches. Ces personnes, étiquetées comme des motards, seraient à la solde d'un parti politique.

Selon des sources non encore consolidées, il y aurait une personne tuée et plusieurs blessés, incidents malheureux qui interviennent au moment de l'enrôlement des électeurs et qui constituent un précédent fâcheux ne pouvant pas rester impunis.

Au vu de ce qui précède JUSTICIA Asbl recommande :

• Au Gouverneur de la province du Maniema

- De prendre toutes les dispositions pour garantir à tous les militants des partis politiques, indistinctement de leur appartenance politique, la jouissance paisible de leurs libertés de manifestation sur les voies publiques conformément à la constitution congolaise

• Au Procureur Général près la Cour d'Appel de Kindu

- De mettre tout en œuvre pour que les assaillants et leurs commanditaires soient poursuivis et traduits devant les instances judiciaires compétentes.

Aux victimes

- De démontrer leurs collaborations envers les autorités judiciaires pour que leurs causes soient entendues et des réparations soient engagées sur base des décisions judiciaires qui seront ainsi prises

• A toute la population congolaise

- De s'abstenir de tout acte de violences en cette période du processus d'enrôlement des électeurs pour éviter d'engager sa responsabilité pénale.

Fait à Kindu, le 18/02/2022